

Année d'origine	2025
Emis et rendu exécutoire le	04/10/2025
N° BORDEREAU	000041
N° TITRE	000200

TITRE EXECUTOIRE

en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales

COPIE DESTINEE AU DEBITEUR ET FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "Sommes à payer" selon les indications données ci-dessous.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

COMMUNE EYMEUX
30 PLACE DU SOUVENIR
26730 EYMEUX

M. et Mme ROCHETTE-SAVOUREL Alexandre-Sylvie
1075 du Vercors

COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT

26730 EYMEUX

SCG NORD DROME
25 AVENUE DE ROMANS
26015 VALENCE
BDF VALENCE
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR373000100851C261000000066
Téléphone : 0475728600

OBJET & PIECES JUSTIFICATIVES	IMPUTATION		SOMMES A PAYER		
			H.T.	T.V.A.	T.T.C.
LOYER BRASSERIE 10/2025 DELIB 04/07/16-BAIL 30/06/12+ AV N° DU 24/02/15+AV N° 3 DU 03/06/16+DELIB DU 29/02/16+ AV N°4 DU 10/09/16	752 (75)		200,00	40,00	240,00

Le 04/10/2025

L'ordonnateur, Fabrice BAR, Le Maire.

MODALITES DE REGLEMENT

Par carte bancaire si la caisse offre cette possibilité : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera renis-

Par chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer.

Par mandat au virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquitez.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT

Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes reçues ou si vous estimez qu'une erreur

éte commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus.

Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.

Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.
Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au conseil de la famille ou à l'office notarial.

De ce délai, tout mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester le somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal

Dans le délai de deux mois

judiciaire ou le tribunal administratif compétent (Procédures fiscales).

A titre d'exemple :

A titre d'exemple :

- cantines scolaires : tribunal administratif
- loyers, redevances d'assainissement, d'ordures ménagères et d'eau : tribunal judiciaire.

TALON DETACHABLE

A découper et à utiliser dans les conditions indiquées ci-contre

Collectivité	COMMUNE EYMEUX 30 PLACE DU SOUVENIR
Débiteur	M. et Mme ROCHETTE-SAVOUREL
Exercice	2025
N° bordereau	000041
N° titre	000200
Montant	***** 240,00 €

Année d'origine	2025
Emis et rendu exécutoire le	04/10/2025
N° BORDEREAU	000041
N° TITRE	000199

TITRE EXECUTOIRE

en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales

COPIE DESTINEE AU DEBITEUR ET FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "Sommes à payer" selon les indications données ci-dessous.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT

COMMUNE EYMEUX
30 PLACE DU SOUVENIR
26730 EYMEUX

Siret : 21260129800012

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

M. et Mme ROCHETTE-SAVOUREL Alexandre-Sylvie
1075 du Vercors

26730 EYMEUX

COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT

SCG NORD DROME
25 AVENUE DE ROMANS
26015 VALENCE
BDF VALENCE
BIC : BDFFFRPPCCT
IBAN : FR373000100851C261000000066
Téléphone : 0475728600

OBJET & PIECES JUSTIFICATIVES	IMPUTATION		SOMMES A PAYER		
	Article	Opération	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
LOYER Commerce 10/2025	752 (75)		500,00	100,00	600,00
DELIB 04/07/16-BAIL 30/06/12+ AV N° DU 24/02/15+AV N° 3 DU 03/06/16+DELIB DU 29/02/16+ AV N°4 DU 10/09/16					
TOTAUX EN EUROS			***** 500,00 €	***** 100,00 €	***** 600,00 €

Le 04/10/2025

L'ordonnateur, Fabrice BAR, Le Maire.

MODALITES DE REGLEMENT

Par carte bancaire si la caisse offre cette possibilité : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.

Par chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer.

Par mandat au virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

L'ILLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquitez.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT

Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes reçues ou si vous estimatez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus.

Reclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus.

Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.

Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, munis des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-dessus.

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. (Articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

A titre d'exemple :

- cantines scolaires : tribunal administratif

- loyers, redevances d'assainissement, d'ordures ménagères et d'eau : tribunal judiciaire.

Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal judiciaire.

TALON DETACHABLE

A découper et à utiliser dans les conditions indiquées ci-contre

Collectivité	COMMUNE EYMEUX 30 PLACE DU SOUVENIR
Débiteur	M. et Mme ROCHETTE-SAVOUREL
Exercice	2025
N° bordereau	000041
N° titre	000199
Montant	***** 600,00 €